



DPLC_PV(2010)0510_1

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 10 mai 2010, de 16.15 à 17.45
Bruxelles

La réunion est ouverte le lundi 10 mai 2010 à 16h15 sous la présidence de Proinsias De Rossa (président).

1. Adoption du projet de l'ordre du jour (PE 439.049)
Adopté

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2010 (439.016)
Adopté

3. Communications de la présidence.
Le président procède à diverses communications

a) Il annonce le report de la réunion conjointe avec la sous-commission DROI en raison de l'impossibilité pour le ministre palestinien des prisonniers de se rendre à Bruxelles

Il suggère de la reporter à l'automne avant la session d'octobre

b) Il suggère d'inviter des représentants de l'autorité palestinienne pour discuter du plan du Premier ministre palestinien Fayyad "Mettre fin à l'occupation, établir un Etat"

c) Une prochaine réunion devrait débattre des conséquences de l'arrêt Brita dans lequel la CEJ a estimé que les produits manufacturés dans les territoires occupés ne pouvaient pas être traités fiscalement de la même manière que les produits fabriqués en Israël

d) Les dates ne sont pas encore fixées pour la prochaine visite de la délégation en Palestine, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza du fait de la situation politique sur place.

e) Le président informe de la prochaine visite d'une délégation des commissions AFET-Budget et DEVE dans les territoires occupés, à Gaza et en Israël. Il évoque les difficultés de la préparation et le refus des israéliens d'autoriser l'accès à Gaza.

f) Il félicite Caroline LUCAS (2ème vice présidente) pour son élection au parlement de Westminster.

g) Le président informe de la rencontre avec des représentants du ministère des affaires étrangères égyptien relative à la situation à Rafah et à l'approche du gouvernement égyptien du Hamas à Gaza. Une rencontre avec la délégation MASH serait opportune..

4. Echange de vues en présence de la Commission Européenne (DG RELEX- unité "Proche-Orient")

Le président remercie Ilka Uusitalo, chef de l'Unité Proche orient de la DG RELEX de la Commission Riccardo Serri, desk officer Israël, pour leur présence.

Il propose d'aborder successivement les questions

- La vie en Cisjordanie occupée: le nouvel ordre militaire "Forces israéliennes de défense"

Le représentant de la Commission indique que les nouveaux ordres militaires israéliens (ci-après NOMI) sur les infiltrations en territoires palestiniens datent d'octobre 2009 et sont entrés en vigueur en avril 2010. Ces NOMI sont un amendement de textes de 1969. Selon ces deux ordres, 1649 et 1650, toute personne ne disposant pas d'un permis valable risque une peine de sept années d'emprisonnement. Ces NOMI définissent ce qu'est une "entrée illégale" sur le territoire israélien ainsi qu'un "permis valable" donnant droit à la résidence sur le territoire. La société civile israélienne a fait part à la Commission Européenne (CE) de ses inquiétudes quant à ces NOMI. Les autorités palestiniennes ont également soulevé cette question arguant que ces NOMI sont contraires aux anciens accords notamment l'accord d'Oslo qui considère la Cisjordanie et la bande de Gaza comme une seule entité.

La CE a fait part également de ses inquiétudes sur la définition d'une "infiltration illégale sur le territoire" Une telle définition pourrait être appliquée d'une manière extensive et toucher des ressortissants étrangers y compris de l'UE.

La Commission souligne le manque de contrôle judiciaire civil. L'ordre 1949 prévoit l'existence d'une commission de supervision composée uniquement de juges militaires nommés par le Commandant des forces militaires israéliennes. Ce dernier peut émettre des arrêtés d'expulsion. Ceci limite l'appel devant un tribunal civil ou devant la haute cour de justice israélienne.

Elle précise également que même si les NOMI donnent droit à la demande d'une enquête sur les arrêtés d'expulsion, les personnes peuvent être renvoyées du territoire avant même leur présentation devant cette dite commission.

Dès l'entrée en vigueur de ces NOMI, la DG RELEX a soulevé cette question auprès du ministère israélien des Affaires étrangères (MAEI). Ce dernier rappelle que les NOMI ont pour but d'améliorer la situation. La présidence et la délégation de l'UE à Tel Aviv ont demandé au MAEI de clarifier la base juridique et le champ d'application de ces ordres, notamment en ce qui concerne la définition d'un "permis de séjour valable". Le MAEI a envoyé le 28 avril un document de fond sur la mise en œuvre des nouveaux ordres. Selon ce document, un permis de séjour légal est "un permis délivré par le Commandement militaire ou un document remis par le service en charge de la population et ce dans le cadre de l'accord de 1994". Toute personne enregistrée dans le registre de la population de la Cisjordanie est considérée en situation légale sur le territoire Cisjordanien. Selon Israël, il ne devrait pas y avoir d'incidence sur l'ampleur des expulsions, mais aucune garantie n'a pu être donnée. La Commission évoque deux cas d'expulsions au cours des dernières semaines mais qui semblent ne pas avoir de liens directs avec les NOMI.

Les délégations à Tel-Aviv et à Jérusalem suivront de très près les évolutions sur le terrain,

- Les défenseurs des droits de l'homme en Israël: la liberté d'association en danger

La Commission souligne la détérioration des conditions de travail de la société civile et des ONG qui s'intéressent aux droits de l'homme (DH) en Israël et suit de très près les deux projets de lois sur les ONG, actuellement en discussion à la Knesset.

Le premier projet de loi, rédigé à l'initiative de certains membres de la Knesset et repris par le gouvernement israélien en mois de février 2010, concerne le financement des activités politiques d'ONG en Israël par une entité politique extérieure. Ce texte définit d'une manière très large "les activités politiques" et s'appliquerait aux ONG qui reçoivent des financements de l'UE ou des Etats membres de l'UE.

Le projet prévoit que "toute association visant à influencer l'opinion publique en Israël " doit être considérée comme une "organisation politique" (et non plus caritative) et devrait perdre son statut d'exemption fiscale.

Les porte parole doivent signaler (y compris dans les manifestations publiques) qu'ils reçoivent des subventions "d'une entité politique étrangère" par exemple de l'union européenne.

Le 29 avril 2010, un nouveau projet de loi a été présenté par 19 membres de la Knesset pour empêcher l'enregistrement de toute ONG qui pourrait fournir des informations à des autorités étrangères. Les ONG actuelles relevant de cette catégorie pourraient être mises hors la loi. La délégation de l'UE à Tel-Aviv examine les implications éventuelles. Plusieurs ONG qui reçoivent des financements de l'UE sont visées par ce texte

- Les livraisons de combustible/électricité à Gaza: qui paie-qui fournit?

La Commission rappelle que 50% de l'électricité de Gaza est produite par une centrale palestinienne ayant le statut de société commerciale, le reste est importé d'Israël et dans une moindre mesure de l'Egypte. La CE a fourni un financement de novembre 2007 jusqu'en 2009 de 69,5 million Euro en faveur de Gaza: 39% par la CE, 25% par l'Allemagne et 1,3 % par la Suisse.

Fin 2009, selon ce qui était prévu,, et après discussions avec l'autorité palestinienne, la Commission a décidé de réorienter son aide en faveur des salaires et des familles pauvres. S'agissant de la fourniture de fuel, l'autorité palestinienne devra donc recourir à trois sources de financements: ses recettes nationales, les recettes générées par la vente de l'électricité à Gaza et par des financements de divers donateurs.

La CE précise les problèmes rencontrés par l'autorité palestinienne pour le paiement des factures d'électricité à Gaza. Ainsi elle n'a reçu de la part de la Centrale électrique de Gaza que 3 millions de dollars au titre des recettes et s'attend à d'autres versements.

Le fonctionnement de la centrale de Gaza est lié à la fois aux garanties financières de commande délivrées par les autorités palestiniennes et aux quantités de combustibles que laissent passer Israël vers Gaza. Actuellement, l'autorité palestinienne paye 60% du combustible nécessaire pour la centrale alors que le reste devrait être couvert par la société de distribution.

Il est alors procédé à un échange de vues avec les membres.

Sur les relations de l'UE avec Israël, la CE confirme qu'elles restent officiellement gelées

depuis les décisions du Conseil des ministres au printemps 2009.

S'agissant des deux cas d'expulsion évoqués dans la présentation, la CE a précisé qu'en ce qui concerne le premier cas, la personne expulsée habitait près d'Hébron et n'avait pas de carte d'identité vu son adresse à Gaza. Pour ce qui est du deuxième cas, il s'agissait d'une personne sortie d'une prison israélienne le 21 avril 2010 et expulsée à Gaza parce que son adresse dans le registre des populations était à Gaza alors que toute sa famille habite en Cisjordanie.

Quant à la situation à Jérusalem, la CE précise qu'en référence aux conclusions du Conseil de décembre 2009, l'UE ne reconnaît aucune annexion.

La Commission informe la délégation de la visite, en mars dernier, de Mme Ashton dans la région et à Gaza pour constater la situation en place. La CE confirme son engagement à promouvoir la paix dans la région dans le cadre du Quartette ou de toute autre initiative.

La Commission a apporté un soutien important à l'Autorité palestinienne au cours des trois dernières années avec environ 500 millions d'euros. L'effort ne devrait pas diminuer.

S'agissant de l'UNRWA, la Commission rappelle qu'elle est l'un de ses principaux donateurs. Dans ce sens, la CE a décidé de consacrer 66 millions d'euros à l'UNRWA qui ne devraient pourtant pas être suffisants.

Le président de la délégation suggère de revoir la question dans le cadre de la commission des budgets, en profitant notamment de la prochaine visite à laquelle BUDG est associée.

5. Questions diverses

Israël et OCDE: la Commission indique que la réunion à Paris de ce jour a permis d'entériner l'adhésion d'Israël.

La CE exprime ses préoccupations quant à cette adhésion notamment vis à vis des territoires occupés, avec la désagrégation des statistiques israéliennes entre le territoire d'Israël et ces territoires. A cet égard, l'UE rappelle qu'elle ne reconnaîtra aucun changement des frontières d'avant 1967 y compris celles de Jérusalem autres que celles qui ont été décidées entre les différentes parties et en application du droit international.

Cette adhésion ne devait nullement influencer sur le débat en vue d'une solution au conflit du Proche Orient.

6. Date et lieu de la prochaine réunion

-2 juin 2010 en présence de représentants d'ONG à Bruxelles. La délégation souhaite la présence d'un représentant du Conseil lors de cette réunion.

La réunion est levée à 17h45.

**ПРИСЪСТВЕН ЛИСТ/LISTA DE ASISTENCIA/PREZENČNÍ LISTINA/DELTAGERLISTE/
ANWESENHEITSLISTE/KOHALOLIJATE NIMEKIRI/KATAΣΤΑΣΗ ΠΑΡΟΝΤΩΝ/RECORD OF ATTENDANCE/
LISTE DE PRÉSENCE/ELENCO DI PRESENZA/APMEKLĒJUMU REĢISTRŠ/DALYVIŲ SAŖAŠAS/JELENLÉTI ÍV/
REĢISTRU TA' ATTENDENZA/PRESENTIELIJST/LISTA OBECNOŠCI/LISTA DE PRESEŇÇAS/LISTÁ DE PREZENŤÁ/
PREZENČNÁ LISTINA/SEZNAM NAVZOČIH/LÄSNÄOLOLISTA/DELTAGARLISTA**

Бюро/Мesa/Předsednictvo/Formandskabet/Vorstand/Juhatus/Προεδρείο/Bureau/Ufficio di presidenza/Prezidijs/Biuras/Elnökség/ Prezydium/Birou/Predsednictvo/Predsedstvo/Puheenjohtajisto/Presidiet (*)
Proinsias De Rossa.
Членове/Diputados/Poslanci/Medlemmer/Mitglieder/Parlamendiliikmed/Μέλη/Members/Députés/Deputati/Deputāti/Nariai/Képviselek/ Membri/Leden/Poslowie/Deputados/Deputați/Jäsenet/Ledamöter
Robert Atkins, Margrete Auken, Louis Bontes, Chris Davies, Niccolò Rinaldi, Kyriacos Triantaphyllides.
Заместници/Suplentes/Náhradníci/Stedfortrædere/Stellvertreter/Asendusliikmed/Αναπληρωτές/Substitutes/Suppléants/Supplenti/ Aizstājēji/Pavaduojantys nariai/Póttagok/Sostituti/Plaatsvervangers/Zastępcy/Membros suplentes/Supleanți/Náhradníci/Namestniki/ Varajäsenet/Suppleanter

187 (2)
193 (3)
46 (6) (Точка от дневния ред/Punto del orden del día/Bod pořadu jednání (OJ)/Punkt på dagsordenen/Tagesordnungspunkt/Päevakorra punkt/Ημερήσια Διάταξη Σημείο/Agenda item/Point OJ/Punto all'ordine del giorno/Darba kārtības punkts/Darbotvarkēs punktas/ Napirendi pont/Punt Agenda/Agendapunt/Punkt porządku dziennego/Ponto OD/Punct de pe ordinea de zi/Bod programu schôdze/ Točka UL/Esityslistan kohta/Föredragningslista punkt)

Наблюдатели/Observadores/Pozorovatelé/Observatører/Beobachter/Vaatlejad/Παρατηρητές/Observers/Observateurs/Osservatori/ Novērotāji/Stebētājai/Megfigyelők/Osservatori/Waarnemers/Observatorzy/Observadores/Observatori/Pozorovatelia/Opazovalci/ Tarkkailijat/Observatörer

По покана на председателя/Por invitación del presidente/Na pozvání předsedy/Efter indbydelse fra formanden/Auf Einladung des Vorsitzenden/Esimehe kutsel/Με πρόσκληση του Προέδρου/At the invitation of the Chair(wo)man/Sur l'invitation du président/ Su invito del presidente/Pēc priekšsēdētāja uzaicinājuma/Pirmininkui pakvietus/Az elnök meghívására/Fuq stedina tač'-Chairman/
--

Op uitnodiging van de voorzitter/Na zaproszenie Przewodniczącego/A convite do Presidente/La invitația președintelui/Na pozwanie predsedu/Na povabilo predsednika/Puheenjohtajan kutsusta/På ordförandens inbjudan

Съвет/Consejo/Rada/Rådet/Rat/Nōukogu/Συμβούλιο/Council/Conseil/Consiglio/Padome/Taryba/Tanács/Kunsill/Raad/Conselho/Consiliu/Svet/Neuvosto/Rådet (*)
Giorgos FRANTZIS, Fernando Frois FIDALGO.
Комисия/Comisión/Komise/Kommissionen/Kommission/Euroopa Komisjon/Επιτροπή/Commission/Commissione/Komisija/Bizottság/Kummissjoni/Commissie/Komisja/Comissão/Comisie/Komisia/Komissio/Kommissionen (*)
Ilkka UUSITALO (Relex), Riccardo SERRI (Relex), Anna Maria BONNICI (Relex), Iana STANTIERU (trainee, Relex), Isabelle JAGIELLO (Aidco).
Други институции/Otras instituciones/Ostatní orgány a instituce/Andre institutioner/Andere Organe/Muud institutsioonid/Άλλα θεσμικά όργανα/Other institutions/Autres institutions/Altre istituzioni/Citas iestādes/Kitos institucijos/Más intézmények/Istituzjonijiet oħra/Andere instellingen/Inne instytucje/Outras Instituições/Alte instituții/Iné inštitúcie/Druge institucije/Muut toimielimet/Andra institutioner/organ

Други участници/Otros participantes/Ostatní účastníci/Endvidere deltog/Andere Teilnehmer/Muud osalejad/Επίσης Παρόντες/Other participants/Autres participants/Altri partecipanti/Citi klātesošie/Kiti dalyviai/Más résztvevők/Parteicipanti oħra/Andere aanwezigen/Inni uczestnicy/Outros participantes/Alți participanți/Ini účastnici/Dруги udeleženci/Muut osallistujat/Övriga deltagare																
Miriam ACED (Palestinian Delegation to the EU), Adel ATIEH (Palestinian Delegation to the EU), Helena CASWALIP (PGE), Soraya Hayes (EJJP), Willem ALDERSHOFF (EJJP), Angela GODFREY-GOLDSTEIN (ICAHD), Julie SEYNAEVE (HRW), Valentina GLOMMONI (EOU), Antoine DE LAME (RP BE UE), Galit PELEG (Embassy of Israel).																
Секретариат на политическите групи/Secretaría de los Grupos políticos/Sekretariát politických skupin/Gruppenes sekretariat/Sekretariat der Fraktionen/Fraktsioonide sekretariaat/Γραμματεία των Πολιτικών Ομάδων/Secretariats of political groups/Secrétariat des groupes politiques/Segreteria gruppi politici/Politisko grupu sekretariāts/Frakciju sekretoriat/Képviselőcsoportok titkársága/Sekretarjat gruppi politici/Fractiesecretariaten/Sekretariat Grup Politycznych/Secr. dos grupos políticos/Secretariate grupuri politice/Sekretariát politických skupin/Sekretariat političnih skupin/Poliittisten ryhmien sihteeristöt/Gruppenas sekretariat																
<table border="1"> <tr> <td>PPE</td> <td>David STELLINI</td> </tr> <tr> <td>S&D</td> <td>Jelena MILINOVIC, Zoltan SIMON, Radostina MUTAFCHIEVA</td> </tr> <tr> <td>ALDE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ECR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Verts/ALE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GUE/NGL</td> <td>Vera POLYCARPOU</td> </tr> <tr> <td>EFD</td> <td></td> </tr> <tr> <td>NI</td> <td></td> </tr> </table>	PPE	David STELLINI	S&D	Jelena MILINOVIC, Zoltan SIMON, Radostina MUTAFCHIEVA	ALDE		ECR		Verts/ALE		GUE/NGL	Vera POLYCARPOU	EFD		NI	
PPE	David STELLINI															
S&D	Jelena MILINOVIC, Zoltan SIMON, Radostina MUTAFCHIEVA															
ALDE																
ECR																
Verts/ALE																
GUE/NGL	Vera POLYCARPOU															
EFD																
NI																

<p>Кабинет на председателя/Gabinete del Presidente/Kancelář předsedy/Formandens Kabinet/Kabinett des Präsidenten/Presidendi kantselēi/Γραφείο Προέδρου/President's Office/Cabinet du Président/Gabinetto del Presidente/Priekšsēdētāja kabinets/Pirmininko kabinetas/Elnöki hivatal/Kabinett tal-President/Kabinet van de Voorzitter/Gabinet Przewodniczącego/Gabinete do Presidente/Cabinet Preşedinte/Kancelária predsedu/Urząd predsednika/Puhemiehen kabinetti/Talmannens kansli</p>	
<p>Кабинет на генералния секретар/Gabinete del Secretario General/Kancelář generálního tajemníka/Generalsekretærens Kabinet/Kabinett des Generalsekretärs/Peasekretäri büroo/Γραφείο Γενικού Γραμματέα/Secretary-General's Office/Cabinet du Secrétaire général/Gabinetto del Segretario generale/Ġeneralsekretära kabinets/Generalinio sekretoriaus kabinetas/Főtitkári hivatal/Kabinett tas-Segretarju Ġenerali/Kabinet van de secretaris-generaal/Gabinet Sekretarza Generalnego/Gabinete do Secretário-Geral/Cabinet Secretar General/Kancelária generálneho tajomníka/Urząd generalnega sekretarja/Pääsihteerin kabinetti/Generalsekreterarens kansli</p>	
<p>Генерална дирекция/Dirección General/Generální ředitelství/Generaldirektorat/Generaldirektion/Peadirektoraat/Γενική Διεύθυνση/Directorate-General/Direction générale/Direzione generale/Generāldirektōāts/Generalinis direktoratas/Főigazgatóság/Direktorat Ġenerali/Direktoraten-generaal/Dyrekcja Generalna/Direcção-Geral/Direcții Generale/Generálne riaditeľstvo/Generalni direktorat/Pääosasto/Generaldirektorat</p>	
<p>DG PRES DG IPOL DG EXPO DG COMM DG PERS DG INLO DG TRAD DG INTE DG FINS DG ITEC</p>	<p>Djamila CHIKHI, Emma VITA (EP Library) Thomas DUDRAP</p>
<p>Правна служба/Servicio Jurídico/Právní služba/Juridisk Tjeneste/Juristischer Dienst/Öigusteenistus/Νομική Υπηρεσία/Legal Service/Service juridique/Servizio giuridico/Juridiskais dienests/Teisės tarnyba/Jogi szolgálat/Servizz legali/Juridische Dienst/Wydział prawny/Serviço Jurídico/Serviciu Juridic/Právny servis/Pravna služba/Oikeudellinen yksikkö/Rättstjänsten</p>	
<p>Секретариат на комисията/Secretaría de la comisión/Sekretariat výboru/Udvalgssekretariatet/Ausschussesekretariat/Komisjoni sekretariaat/Γραμματεία επιτροπής/Committee secretariat/Secrétariat de la commission/Segreteria della commissione/Komitejas sekretariāts/Komiteto sekretoriatas/A bizottság titkársága/Sekretarjat tal-kumitat/Commissiesecretariaat/Sekretariat komisji/Secretariado da comissão/Sekretariat comisie/Sekretariat odbora/Valiokunnan sihteeristö/Utskottssekretariatet</p>	
<p>Christian GARRIGUES</p>	
<p>Сътрудник/Asistente/Asistent/Assistent/Assistenz/Βοηθός/Assistant/Assistente/Palīgs/Padējējas/Asszisztens/Asystent/Pomočnik/Avustaja/Assistenten</p>	
<p>Lars NIELSEN</p>	

- * (P) = Председател/Presidente/Předseda/Formand/Vorsitzender/Esimees/Πρόεδρος/Chair(wo)man/Président/Priekšsēdētājs/Pirmininkas/Elnök/Chairman/Voorzitter/Przewodniczący/Preşedinte/Předseda/Predsednik/Puheenjohtaja/Ordförande
(VP) = Заместник-председател/Vicepresidente/Místopředseda/Næstformand/Stellvertretender Vorsitzender/Aseesimees/Αντιπρόεδρος/Vice-Chair(wo)man/Vice-Président/Priekšsēdētāja vietnieks/Pirmininko pavaduotojas/Alelnök/Víci 'Chairman'/Ondervoorzitter/Wiceprzewodniczący/Vice-Présidente/Vicepreşedinte/Podpredseda/Podpredsednik/Varapuheenjohtaja/Vice ordförande
(M) = Член/Miembro/Člen/Medlem./Mitglied/Parlamendiliige/Μέλος/Member/Membre/Membro/Deputāts/Narys/Képviselő/Membru/Lid/Członek/Membro/Membru/Člen/Poslanec/Jäsen/Ledamot
(F) = Длъжностно лице/Funcionario/Úředník/Tjenestemand/Beamter/Ametnik/Υπάλληλος/Official/Fonctionnaire/Funzionario/Ierēdnis/Pareigūnas/Tisztviselő/Ufficial/Ambtenaar/UrządNIK/Funcionário/Functionar/Úradník/Uradnik/Virkamies/Tjänsteman